

# Règlement intérieur

## L'encadrement :

**Art 1 :** Se doit d'arriver 30 mn avant le début des cours afin d'installer le matériel avant l'arrivée des enfants et respecter les horaires de début et de fin, **aucun retard ne sera accepté.**

**Art 2 :** En cas d'absence, il se doit de prévenir les licenciés à l'avance.

**Art 3 :** Il doit le respect aux gymnastes et aux parents des gymnastes

**Art 4 :** tenue de sport correcte et cheveux attachés pour les cheveux longs

**Art 5 :** les animateurs auront la responsabilité des licenciés du début du cours jusqu'à la fin de celui-ci (horaire donné en début de saison). En aucun cas ils ne seront responsables si l'enfant reste plus longtemps que prévu dans le gymnase sans ses parents.

## Les gymnastes :

**Art 1 :** Doivent respecter les horaires de début et de fin d'entraînement, ils doivent arriver et repartir à l'heure.

**Art 2 :** En cas d'absence, pour quelque raison que ce soit, ils doivent prévenir l'animatrice à l'avance.

**Art 3 :** Ils doivent respect et attention aux entraîneurs.

**Art 4 :** La tenue vestimentaire doit être correcte et adaptée et les cheveux attachés.

**Art 5 :** Pour les enfants de 2 et 3 ans, la présence et l'assistance d'un parent est obligatoire pendant le cour. Pour les enfants plus grands, la présence d'un parent est autorisée selon la demande de l'enfant.

**Art 6 :** Les parents qui assistent aux cours, sont ceux qui participent, les autres sont priés de respecter le bon déroulement du cour, et donc de se retirer.

**Art 7 :** La présence de grands frères et de grandes sœurs est interdite pour des raisons de sécurité.

## L'association :

**Art 1 :** En cas de problème, veuillez vous adresser aux responsables de l'association, qui feront le nécessaire pour le résoudre et qui seront toujours à l'écoute.

**Art 2 :** Les cotisations sont redevables dès le 1<sup>o</sup> jour du trimestre, et ne seront en aucun cas remboursées.

**Art 3 :** Le certificat médical et le dossier d'inscription sont obligatoires pour tous. Vous aurez 15 jours à compter du jour de l'inscription pour nous les donner.

**Art 4 :** L'association fera son possible pour organiser stages ou petits déplacements pour tous les groupes, pour que cela soit réalisable nous vous demanderons une petite participation financière ainsi que des accompagnateurs.

**Art 5 :** L'association se réserve le droit d'accepter les enfants dès la marche, tant que ceux ci sont inclus dans le groupe de baby gym et qu'un parent reste avec lui pendant tout le cour.

---

ASSOCIATION GYMNIQUE DE BALAGNE

TEL Isabelle 06 13 54 55 43 ou Nadège 06 73 47 05 67 ou Murielle 06 25 41 22 91

Mail technique : [yfygym@gmail.com](mailto:yfygym@gmail.com)

Mail administratif : [daleo@free.fr](mailto:daleo@free.fr)

Site : [www.club.sportsregions.fr/agbalagne/](http://www.club.sportsregions.fr/agbalagne/)